

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 6

Absent(s) représenté(s) : 5

Absent(s) : 0

L'an deux mil vingt trois

Le 07 avril à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VEZON Christophe, Maire.**

Date de convocation : 29/03/2023.

Présent(s) : Mme BEAL, MM VEZON, CHASSAING, PIALOUX, REDON et LACOURT

Absent(s) représenté(s) : Mmes BEAUMEL (pouvoir à M CHASSAING), JOLY (pouvoir à M PIALOUX), MM BOYER (pouvoir à M LACOURT), HASLAY (pouvoir à M REDON) et MORAKIS (pouvoir à Mme BEAL)

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme BEAL

Objet :

Délibération n°2023-09

Vote du budget primitif 2023.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de budget primitif pour l'année 2023.

Après examen et délibération, le Conseil municipal vote le budget primitif 2023 s'équilibrant comme suit :

• **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 147 934,00 €

Recettes : 147 934,00 €

• **Section d'investissement :**

Dépenses : 35 106,00 €

Recettes : 35 106,00 €

Votes pour : 11 – Votes contre : 0

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 07 avril 2023.

Le Maire,
Christophe VEZON

